

## Séance ordinaire du 2 août 2021

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce deuxième jour d'août deux mille vingt et un (2 août 2021) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Nicolas Gauthier, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Si vous voulez vivre une vie heureuse, attachez-la à un but, non pas à des personnes ou des choses. »

Albert Einstein

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Autorisation de signataires – Entente de partenariat – Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie - Commandite au terrain de baseball du parc des Grès

7. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Réfection de la patinoire au parc des Grès - Autorisation à la directrice générale – Autorisation de signataire

8. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande d'aide financière 2022 et approbation du rapport financier 2021

9. Octroi de contrat – Alide Bergeron et Fils ltée - Reconstruction du ponceau devant le 534, 4<sup>e</sup> Rang

## Séance ordinaire du 2 août 2021

10. Octroi de contrat – Eurovia Québec Construction inc. - Réfection de la patinoire du parc des Grès
11. Octroi de contrat de gré à gré – Les installations sportives Agora inc. - Fourniture et installation d'une bande de patinoire – Réfection de la patinoire au parc des Grès
12. Mandat – Groupe SCE – Formation d'un comité de suivi – Climat de travail au sein du Service incendie
13. Octroi de contrat – Solution informatique Trois-Rivières inc. – Soutien informatique
14. Autorisation de signataires – Vente d'une parcelle de terrain (lot 2 545 655) Monsieur Francis Bellemare
15. Demande à la MRC de Maskinongé – Inscription de quatre pompiers à la formation « Pompier 1 »
16. Autorisation d'utilisation d'un habit de combat par un pompier - Grand Prix de Trois-Rivières
17. Entérinement - Embauche d'une monitrice et d'aide-moniteurs — Camp de jour, édition 2021
18. Autorisation - Embauche de moniteurs - Tournoi de balle familial
19. Travaux publics – Démission – Monsieur Samuel Thiffeault
20. Autorisation - Appel de candidatures – Ouvrier spécialisé classe 1 – Hygiène du milieu – Statut temps plein
21. Affaires diverses
- 21.1 Appui à Ferme L et L inc. – Décision n° 430478 de la CPTAQ – Précisions
- Période de questions
22. Clôture de la séance

2021-08-168

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à la séance ordinaire du mois d'août 2021. Il revient sur le futur projet de développement domiciliaire des rues Lefebvre et Lafond. Il mentionne que le conseil municipal rencontrera le promoteur au début du mois de septembre pour prendre connaissance de l'entièreté du projet. Il précise aussi que la municipalité a discuté avec un responsable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à la problématique soulevée quant à la possible contamination des puits privés en raison des futures installations des fosses septiques. Or, le ministère a répondu que le Q-2, r. 22 a été créé justement pour protéger toute source d'eau servant à l'alimentation en eau potable et en éviter la contamination. Donc, le fait de se conformer au Q-2, r. 22 est l'assurance qui permettra d'éviter la contamination des puits. En ce qui a trait à l'étude sur la capacité des installations en eau potable, la municipalité prévoit qu'elle sera réalisée en 2022, après la construction du nouveau puits qui devrait être effectuée au plus tard à l'automne 2022, en raison du délai de 8 à 12 mois pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Dans un autre ordre d'idées, le maire annonce que les travaux de reconstruction du ponceau situé devant le 534, 4<sup>e</sup> Rang seront effectués dans les prochaines semaines. Il souligne aussi que les travaux de réfection complète de la grande patinoire au parc des Grès seront réalisés à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre.

Pour terminer, le maire invite les citoyens à assister au spectacle Let it Beatles ce mercredi au parc Réal-St-Onge, dans le cadre des Mercredis culturels. Il invite

## Séance ordinaire du 2 août 2021

également les Stéphanoises et Stéphanois à participer au Tournoi annuel familial de balle donnée des Sauterelles qui aura lieu au parc des Grès les 3, 4 et 5 septembre prochains. Il y convie les citoyens en grand nombre et rappelle que les règles sanitaires prescrites par la Santé publique seront respectées.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption du procès-verbal

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**2021-08-169**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 2021-08-02 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

**2021-08-170**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2021-08-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

**2021-08-171**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 juillet 2021*, totalisant 177 709,99 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 juillet 2021*, au montant de 87 629,23 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

## Séance ordinaire du 2 août 2021

### **Autorisation – Affectation de surplus – Réfection de la côte du rang des Grès – Ajustement final de la subvention accordée**

2021-08-172

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 22 865,37 \$, pour le paiement des travaux de réfection de la côte du rang des Grès à la suite de la crue des eaux en avril 2019, en raison de l'ajustement final de la subvention accordée pour ces travaux, dans le cadre du *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Entérinement – Affectation du fonds de roulement – Acquisition et installation d'un tableau indicateur – Terrain de baseball au parc des Grès**

2021-08-173

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine une affectation du fonds de roulement, d'un montant de 20 943,88 \$, avant taxes, pour l'acquisition et l'installation d'un tableau indicateur au terrain de baseball au parc des Grès, et pour son raccordement à l'électricité, suivant la soumission n° 801 présentée par Pointage Pro, datée du 15 mars 2021, et la soumission n° 20210308A1 présentée par Claude Gélinas et fils, datée du 8 mars 2021. Le fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Entérinement – Affectation de surplus – Acquisition d'un testeur de boyaux**

2021-08-174

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine une affectation de surplus, d'un montant de 987 \$, pour l'acquisition d'un testeur de boyaux pour le Service incendie, suivant la soumission n° 508651090 présentée par Applied Industrial Technologies, datée du 25 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Entérinement - Paiement d'une franchise - La Mutuelle des municipalités du Québec — Réclamation au tiers Montréal - Réclamations Bell**

2021-08-175

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le paiement à La Mutuelle des municipalités du Québec de la facture n° 210057-30, d'un montant de 1000 \$, représentant la franchise du contrat d'assurance, dans le cadre de la réclamation en ce qui a trait aux dommages subis par le tiers Montréal - Réclamations Bell, suivant la demande datée du 12 mars 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **6. Autorisation de signataires – Entente de partenariat – Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie - Commandite au terrain de baseball du parc des Grès**

**CONSIDÉRANT** l'*Entente de partenariat* présentée par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie qui vise à établir les modalités de visibilité d'une commandite octroyée par la Caisse à la municipalité sur le terrain de baseball du parc des Grès;

## Séance ordinaire du 2 août 2021

**CONSIDÉRANT** que la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie accepte de verser une somme de 2 500 \$ par année pendant 5 ans à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès qui accepte d'afficher le logo de Desjardins sur le nouveau tableau d'affichage électronique pour une période de 25 ans suivant la date de signature;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie acceptent de déboursier chacun 50 % des coûts de conception, de fabrication et d'installation initiales de l'affichage relatif à la présente entente;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie acceptent de déboursier chacun 50 % des coûts de remplacement de l'affichage le cas échéant, et ce, une fois dans la durée de vie de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**2021-08-176**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte l'*Entente de partenariat* qui vise à établir les modalités de visibilité d'une commandite octroyée par la Caisse à la municipalité sur le terrain de baseball du parc des Grès.

Il est aussi résolu que le maire, monsieur Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**7. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Réfection de la patinoire au parc des Grès - Autorisation à la directrice générale – Autorisation de signataire**

**2021-08-177**

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à présenter une demande, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* de la MRC de Maskinongé, pour une subvention destinée à la réfection de la patinoire au parc des Grès, ce qui permettra d'optimiser les services offerts à la population et d'augmenter la qualité du milieu de vie des Stéphanoises et Stéphanois.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**8. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande d'aide financière 2022 et approbation du rapport financier 2021**

**2021-08-178**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

## Séance ordinaire du 2 août 2021

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la Route verte pour la saison 2021;
- Approuve le rapport comme suit :
  - Nettoyage de la chaussée 10 030,00 \$
  - Marquage de la chaussée 10 049,58 \$
  - Travaux de fauchage 3 359,60 \$

**Total des travaux 23 439,18 \$**
- Autorise la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Larocque, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022)* - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » pour la saison 2022;
- Certifie que l'accès au réseau de la « Route verte » est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **9. Octroi de contrat – Alide Bergeron et Fils Itée - Reconstruction du ponceau devant le 534, 4<sup>e</sup> Rang**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 8 juillet 2021 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la reconstruction du ponceau devant le 534, 4<sup>e</sup> Rang ;

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
<b>Alide Bergeron et Fils Itée.</b>	<b>188 479,60 \$</b>
Lemire et Poirier inc.	216 036,55 \$
Maskimo Construction inc.	248 177,40 \$
Eurovia Québec Construction inc.	260 727,28 \$
MVC Océan inc.	286 599,00 \$
Jean-Claude Lizotte inc.	295 435,65 \$

**CONSIDÉRANT** que le consultant M. Adil Lahnicchi, ingénieur de la MRC de Maskinongé, a vérifié la soumission de Alide Bergeron et Fils Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, et qu'il en fait la recommandation;

**2021-08-179**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la reconstruction du ponceau devant le 534, 4<sup>e</sup> Rang, à Alide Bergeron et Fils Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 188 479,60\$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus supplémentaire d'un montant de 80 000 \$ pour pourvoir aux diverses dépenses relatives à ce projet, une affectation au montant de 146 970 \$ étant déjà prévue au budget adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 2 août 2021

### **10. Octroi de contrat – Eurovia Québec Construction inc. - Réfection de la patinoire du parc des Grès**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la patinoire du parc des Grès;

**CONSIDÉRANT** que les trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
<b>Eurovia Québec Construction inc.</b>	<b>76 518,20 \$</b>
Construction et Pavage Boisvert inc.	83 071,00 \$
Maskimo Construction inc.	91 933,00 \$

**2021-08-180**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réfection de la patinoire du parc des Grès à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 76 518,20 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu de financer une partie de ces travaux par la subvention d'un montant de 71 358,17 \$ accordée dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* de la MRC de Maskinongé.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus, d'un montant de 8 977 \$, pour pourvoir au restant de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11. Octroi de contrat de gré à gré – Les installations sportives Agora inc. - Fourniture et installation d'une bande de patinoire – Réfection de la patinoire au parc des Grès**

**CONSIDÉRANT** que, suivant le nouveau règlement numéro 454-2018 *sur la gestion contractuelle* adopté par la municipalité le 14 janvier 2019, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 du *Code municipal* comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal*, peut être conclu de gré à gré par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'annexe 4 du règlement 454-2018 intitulé « Formulaire d'analyse pour le choix d'un mode de passation », pour la fourniture et l'installation d'une bande de patinoire, a été dûment remplie et signée;

**2021-08-181**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'octroi de contrat de gré à gré, à l'entreprise Les installations sportives Agora inc., pour la fourniture et l'installation d'une bande de patinoire, dans le cadre de la réfection de la patinoire au parc des Grès, et autorise le paiement par une affectation de surplus, d'un montant de 47 860 \$, avant taxes, suivant la soumission n° 3940 datée du 8 juillet 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 2 août 2021

### **12. Mandat – Groupe SCE – Formation d’un comité de suivi – Climat de travail au sein du Service incendie**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu le rapport faisant état du climat de travail au sein du Service incendie produit par Groupe SCE;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire former un comité de suivi à ce sujet;

**CONSIDÉRANT** la proposition de services présentée par Groupe SCE le 31 mai 2021;

**2021-08-182**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Groupe SCE pour animer un comité de suivi du climat de travail au sein du Service incendie, en lui octroyant une banque de 29 heures incluant, en plus de l’animation du comité de suivi, 4 heures pour la rédaction du rapport final, pour un montant maximum de 5 800 \$, avant taxes. Les frais de déplacement sont en sus.

Il est aussi résolu de nommer trois (3) membres au comité de suivi, soit Mme Nathalie Vallée, directrice générale, M. Daniel Isabelle, directeur du Service incendie, et M. Richard St-Pierre, conseiller.

Il est également résolu d’autoriser une affectation de surplus pour pourvoir aux honoraires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Octroi de contrat – Solution informatique Trois-Rivières inc. – Soutien informatique**

**2021-08-183**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Solution informatique Trois-Rivières inc. un contrat, d’une banque de temps de trente (30) heures, pour les services d’un technicien lors de besoins en soutien informatique, pour un montant de 2 250 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Autorisation de signataires – Vente d’une parcelle de terrain (lot 2 545 655) Monsieur Francis Bellemare**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Francis Bellemare désire acquérir une parcelle du lot numéro 2 545 655 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, située en cour arrière de sa propriété, afin que la ligne arrière de son terrain soit alignée à la ligne arrière du terrain de son voisin;

**CONSIDÉRANT** que la parcelle du lot 2 545 655, que désire acquérir monsieur Bellemare, mesure 167,95 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est disposée à vendre cette partie de lot;

**2021-08-184**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de vendre à monsieur Francis Bellemare une parcelle du lot numéro 2 545 655 du cadastre du Québec, située en cour arrière de sa propriété, afin que la ligne arrière de son terrain soit alignée à la ligne arrière du terrain de son voisin, lisière mesurant 167,95 m<sup>2</sup> (superficie à être confirmée par l’arpenteur), pour un montant de 1 847,45 \$ (11 \$ du



## Séance ordinaire du 2 août 2021

m<sup>2</sup>), en plus des taxes. Les frais d'arpentage et de notariat sont à la charge de l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette vente de parcelle du lot 2 545 655 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Demande à la MRC de Maskinongé – Inscription de quatre pompiers à la formation « Pompier 1 »**

**CONSIDÉRANT** les exigences du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* qui précisent les niveaux de formation à acquérir, selon la strate de population d'une collectivité;

**CONSIDÉRANT** la requête du gestionnaire de la formation, auprès des directeurs des services incendie, de documenter adéquatement le dossier d'un candidat admissible à la formation « Pompier 1 »;

**CONSIDÉRANT** que seul un dossier complet d'un candidat, incluant une résolution du conseil municipal, sera retenu par le gestionnaire de formation pour fins d'inscription à l'École nationale des pompiers du Québec;

2021-08-185

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu d'autoriser le gestionnaire de formation de la MRC de Maskinongé d'inscrire à la formation « Pompier 1 » les candidats suivants : M. Guy St-Arnauld, M. Cédric Turcotte, M. Nicolas Cuillière et M. Jean-Simon Hubert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16. Autorisation d'utilisation d'un habit de combat par un pompier - Grand Prix de Trois-Rivières**

2021-08-186

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le pompier Éric Vincent à utiliser son habit de combat du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès lors du Grand Prix de Trois-Rivières les 13, 14 et 15 août 2021. M. Vincent est responsable de son habit de combat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Entérinement - Embauche d'une monitrice et d'aide-moniteurs — Camp de jour, édition 2021**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection pour l'embauche de moniteurs du Camp de jour 2021;

2021-08-187

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche d'une (1) monitrice à temps plein, soit madame Karine St-Yves. Le salaire versé à la monitrice est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective. Il est de plus résolu d'entériner l'embauche de quatre (4) aide-moniteurs, soit mesdames Maélie Arcand et Hailey Davis, ainsi que messieurs Christophe Lépine et Ian Lacasse, et ce, jusqu'au 13 août 2021 inclusivement. Le salaire versé aux quatre (4) aide-moniteurs est le salaire minimum.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 2 août 2021

### **18. Autorisation - Embauche de moniteurs - Tournoi de balle familial**

**2021-08-188**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de huit (8) moniteurs pour l'animation du Tournoi de balle familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours, les 4 et 5 septembre, à raison de 8 heures par jour. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 14,50 \$/heure, pour un coût total de 1856 \$, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19. Travaux publics – Démission – Monsieur Samuel Thiffeault**

**2021-08-189**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la démission de monsieur Samuel Thiffeault à titre d'ouvrier spécialisé classe 1 – Hygiène du milieu, depuis le 30 juillet 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20. Autorisation - Appel de candidatures – Ouvrier spécialisé classe 1 – Hygiène du milieu – Statut temps plein**

**2021-08-190**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour un (1) poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 en hygiène du milieu, de statut temps plein. Le poste sera préalablement affiché à l'interne, conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **21. Affaires diverses**

#### **21.1 Appui à Ferme L et L inc. – Décision n° 430478 de la CPTAQ – Précisions**

**CONSIDÉRANT** la décision numéro 430478 rendue le 28 juillet 2021 par la CPTAQ concernant la demande faite par Ferme L et L inc. qui visait à obtenir une autorisation à une fin autre que l'agriculture, soit à une fin commerciale, pour la vente de nourriture et d'accessoires pour animaux de ferme;

**CONSIDÉRANT** que la demande a été refusée par la CPTAQ en raison principalement du fait qu'il existe d'autres endroits hors de la zone agricole pour ce projet et qu'il y a lieu d'apporter des précisions sur ce point;

**2021-08-191**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à préparer une lettre d'appui à la demande de Ferme L et L inc. auprès de la CPTAQ, afin de préciser et d'actualiser l'appui de la municipalité en apportant les précisions nécessaires, compte tenu des faits nouveaux. La municipalité réitère son appui donné par la résolution 2021-02-036 pour le projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 2 août 2021

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 20 h 02;  
Fin : 20 h 09.

### 22. Clôture de la séance

**2021-08-192**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.